

désarmement par les chefs de gouvernement à l'Assemblée générale, la majorité des membres se prononça pour la réunion de la Commission; celle-ci fut convoquée pour le 16 août. Un grand nombre de délégués tinrent à prendre part au débat, notamment ceux des dix États membres du Comité des dix puissances.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui dirigeait la délégation du Canada, exposa que le Comité des Dix avait accompli un certain progrès, bien lent toutefois, dans un sens qui aurait rapproché les points de vue des deux camps. Aussi, ajouta-t-il, les travaux du Comité n'auraient pas dû être interrompus comme ils l'avaient été. Il importait extrêmement, à son avis, que les négociations reprissent le plus tôt possible, et à cet égard un rôle particulier revenait à la Commission du désarmement. A la réunion d'ouverture de la Commission, il s'exprima ainsi:

...Le Gouvernement canadien est convaincu que, dans le domaine complexe du désarmement, la situation actuelle est très grave. La course aux armements s'accélère, on a perfectionné les moyens de véhiculer les engins nucléaires et cela entraîne des périls qui exigent notre attention immédiate, faute de quoi l'univers pourrait bien être victime d'une terrible catastrophe (...)

Tout accord exige un cheminement laborieux et parfois très lent; mais il ne saurait y avoir de raison valable de rompre des négociations sur le désarmement, si l'on est animé d'une patience et d'une persévérance sincères. Les pays qui, comme le Canada, ont assumé la responsabilité des entretiens sur le désarmement ne peuvent se dérober à leur tâche. L'opinion mondiale compte sur eux.

Grâce, pour une grande part, aux efforts soutenus de la délégation du Canada, la Commission du désarmement adopta à l'unanimité une résolution réclamant un effort persistant en vue de la reprise prochaine des négociations internationales sur le désarmement. Malgré cette recommandation encourageante, les négociations sur le désarmement n'avaient pas repris lorsque l'Assemblée générale se réunit en septembre.

L'Assemblée générale des Nations Unies

Dès les premiers discours, on put voir que toutes les délégations, à l'Assemblée générale, attachaient la plus grande importance à la question du désarmement. La délégation du Canada, convaincue qu'une reprise prochaine des négociations offrirait l'unique chance d'un progrès quelconque dans la voie du désarmement, présenta un projet de résolution, conjointement avec la Norvège et la Suède, dont l'objet principal était de faciliter cette reprise. Après des consultations et des discussions avec de nombreux délégués, un texte révisé de cette proposition fut présenté à la Première Commission (Questions politiques) de l'Assemblée, le 8 décembre, par le Canada, le Chili, la Malaisie, la Norvège, le Pakistan et la Suède.

Le nouveau texte tenait compte des idées émises par les délégations qu'avaient consultées le Canada et les autres auteurs du projet; il conservait cependant l'idée essentielle de l'importance que l'on devait attacher à la continuité des négociations internationales sur le désarmement. La résolution, à cette fin, confiait à la Commission du désarmement la tâche d'obtenir la reprise des négociations; elle exposait de façon précise le rôle qui devait revenir ensuite à la Commission d'orienter les travaux des négociateurs. Elle prévoyait en outre la création, par la Commission, d'un ou de plusieurs sous-comités, afin que l'étude de certains aspects du désarmement puisse être confiée à des organismes de moindres propor-